

Nota Bene: Pour une lecture plus aisée, nous ne mettons dans ce document que les parties qui concernent les problématiques communes aux 1^{er} et second degré ainsi que les passages spécifiquement 1^{er} degré.

Mais la FSU c'est aussi les autres syndicats des personnels de l'Education Nationale tous concernés par l'instance du CTSD, notamment le SNES-FSU71 (syndicat de la FSU majoritaire nationalement et départementalement dans le second degré). Nous mettrons en ligne sur ce même article, dès que possible, la déclaration liminaire complète de la FSU.



Monsieur le Directeur Académique,

Les représentants de la FSU, après une période marquée par une difficulté certaine à faire vivre un réel dialogue social dans cette instance, expriment le vœu que les changements opérés marquent le début d'une nouvelle ère. Ils saluent le signe positif que leur a donné Monsieur le DASEN de Saône-et-Loire en accordant à la FSU une audience au cours de laquelle de nombreux points ont pu être abordés, parmi lesquels :

- Pour le premier degré : les RASED et les Réunions d'Informations Syndicales sur le temps face à élèves.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour faire le bilan de cette rentrée... La FSU souhaite, à cette occasion, soulever plusieurs questions.

Au niveau des écoles, la FSU acte avec satisfaction **l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire ECLAIR Jacques Prévert** décidée en cette rentrée. Toutefois, nous regrettons que cette mesure n'ait été prise dès la fin du mois de juin pour une meilleure organisation du service des élèves.

Pour autant, cette carte scolaire 2014 entérine une nouvelle fois une dégradation des conditions de travail des enseignants et des élèves avec de trop nombreuses fermetures de classes **portant les effectifs de certaines écoles à 25 élèves par classe**.

Pour la FSU, la prise en compte du public accueilli est primordiale. Or, **l'école maternelle Erik Satie de Montceau les Mines** dont le quartier d'implantation a été reconnu comme étant le plus défavorisé de la ville par le précédent DASEN de Saône et Loire perd une classe. L'effectif moyen de cette école qui accueille des tout petits et de nombreux allophones monte ainsi à 25 élèves par classe qui seront nécessairement répartis dans des cours multiples.

Cette année encore, la dotation départementale pour la carte scolaire du premier degré (1 création contre 2 l'an dernier) se révèle très clairement insuffisante.

Au niveau de **l'enseignement spécialisé**, nous devons nous satisfaire d'1 seule création de poste pour un départ en formation de psychologue scolaire et d'1/2 poste option E en IME. La FSU rappelle qu'aucun départ en formation spécialisée pour les options D, E, F et G n'a été décidé cette année dans le département.

Dans ces conditions, la reconstitution des RASED est inenvisageable comme le montre l'abandon de la création d'un poste G sur cette carte scolaire, poste abandonné faute de personnel formé pouvant y être affecté !

La FSU exprime également de très fortes inquiétudes sur **les moyens de remplacement** du département. A l'image de ce qui se produit sur l'ensemble du territoire national, ces moyens ne

permettent plus, depuis de nombreuses années, d'assurer le remplacement de tous les congés maladies ordinaires notamment en maternelle. Certes 9 postes de brigades ont été ouverts cette année, mais 7 postes sont déjà bloqués sur des remplacements à l'année. Nul doute que les taux de remplacement seront à nouveau catastrophiques cette année laissant présager le pire y compris pour que soit assurés les remplacements longs. **Sur cette question, la FSU souhaite savoir si des vacataires ont été ou seront recrutés dans le département dans le premier degré comme cela s'est produit ailleurs sur le territoire national.** Si le recours à des personnels non titulaires venait à se confirmer, cela constituerait une première pour notre département. La FSU refuse ce type de recrutement précaire facteur de fragilisation accrue des conditions de travail des personnels et de la qualité de notre service public d'éducation.

Une autre de nos préoccupations en cette rentrée concerne **le problème du recrutement des enseignants**. Il est clair que les prescriptions légitimement faites à ceux-ci pour en finir avec le creusement des écarts entre les élèves selon qu'ils sont issus de catégories favorisées ou non se heurtent à leurs conditions d'exercice. C'est sans doute un des facteurs de la crise de vocation que rien ne semble enrayer actuellement : aux difficultés de répondre aux prescriptions, qui culpabilisent et/ou minent les enseignants, s'ajoutent encore les trop faibles rémunérations.

...

Tous ces facteurs concourent à un nombre d'enseignants insuffisant pour couvrir les besoins de la rentrée.

Cette rentrée marque aussi une étape importante dans **le processus de professionnalisation des AVS**. La FSU rappelle que la loi prévoit que tout besoin pérenne soit assuré par le recrutement de fonctionnaires. Les annonces du premier ministre fin août ont certes confirmé le principe d'une professionnalisation assise sur un diplôme et un contrat à durée indéterminée, mais restaient bien en-deçà de l'ambition initiale : elles plaçaient les accompagnants en dehors du cadre général des personnels de la fonction publique, laissaient entière la question du temps incomplet et n'apportaient le CDI qu'au bout de 6 années de précarité, en laissant sur le bord du chemin les milliers de contrats aidés.

Autre sujet de haute vigilance pour la FSU : **la refonte de la cartographie de l'Education Prioritaire**. Sur ce sujet, nous regrettons à nouveau que le contingent de réseaux ait été fixé avant une évaluation des besoins.

S'il est légitime que de nouveaux réseaux soient créés notamment à Mayotte, nous déplorons que ces créations soient conditionnées par la sortie de réseaux actuels, l'enveloppe globale du nombre de réseaux restant inchangée.

Sur notre académie, nous perdrons 6 réseaux. La FSU attire votre attention sur l'hétérogénéité de certains secteurs : les indicateurs d'un secteur peuvent être en progrès alors que certaines écoles à l'intérieur de ce secteur restent dans des situations difficiles voire dégradées.

Sur le plan de la **formation initiale**, cette année marque également des changements importants avec l'arrivée sur le terrain de stagiaires à mi-temps en responsabilité d'une classe. Le contenu des formations, notamment des parcours adaptés pour les stagiaires déjà titulaires d'un M2 ou dispensés de diplôme s'est construit dans la plus grande précipitation.

De fait, l'entrée dans le métier de ces stagiaires s'est accomplie dans des conditions très difficiles. En outre, nous savons que, dans le premier degré, des stagiaires ont été affectés sur des classes de CP et de CM2 contrairement à ce que préconisaient les directives nationales. D'autres stagiaires sont en poste dans des écoles classées en zone d'éducation prioritaire parfois en TPS-PS comme à St Pantaléon sur la circonscription d'Autun. Selon les textes, les T1 ne peuvent être nommés, sauf nécessité de service, sur les zones d'Education Prioritaire. Comment expliquez-vous donc que des stagiaires le soient ? En quoi leurs conditions d'exercices sont-elles préservées ?

La FSU acte avec satisfaction le retour des **Conseils de Formation** dans le département dont le premier devrait se réunir après les vacances de la Toussaint. Avec la tenue de ces conseils, la Saône et Loire entre enfin en conformité avec les textes réglementaires.

La FSU compte bien y faire entendre ses revendications sur les formations initiale et continue.

L'année scolaire 2014-2015 s'annonce d'autre part riche en consultations pour les personnels de l'Education Nationale.

La **matinée du 15 octobre** sera banalisée pour que les enseignants puissent débattre du **projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture** établi par le Ministère.

La FSU, qui refuse toujours le terme de socle, estime cependant que l'évolution proposée qui semble vouloir en finir avec un enseignement à deux vitesses séparant les élèves en deux groupes : ceux qui pourraient se contenter d'un minimum déclaré comme vital (une sorte de « sous-programme » dans un certain nombre de matières), et ceux auxquels on pourrait offrir davantage (c'est-à-dire, le programme), et ceci dès le plus jeune âge, est assez positive. A l'heure où l'on s'interroge sur le creusement des inégalités entre les élèves en France mis à jour par les enquêtes PISA, nous nous réjouissons de voir que le regard sur ce que doivent avoir acquis tous les enfants au sortir de la scolarité obligatoire a évolué depuis les prescriptions de 2005. Une adéquation entre socle et programme nous semble légitime, et seules garante d'offrir à tous le même bagage. Reste à savoir comment les programmes déclineront ce socle et comment, sur le terrain, seront déployés les moyens de permettre à tous d'y accéder... Nous espérons que la parole des enseignants sera totalement libre au cours de ces débats, mais exprimons quelques inquiétudes devant la lourdeur du questionnaire ministériel, qui, à entendre ce qui se dit en salle des professeurs, en décourage à l'avance plus d'un... Les débats ne seront peut-être pas suffisants pour remédier à cette difficulté... De surcroît, quel écho de ces débats parviendra à vos services, et qu'en feront-ils ? S'il devait y avoir une synthèse au niveau départemental, nous souhaiterions qu'elle soit communiquée aux organisations syndicales.

Les 5 élus de la FSU 71 au CTSD